



# Communiqué

Pour diffusion immédiate

le 7 décembre 2020

## Vérificatrice générale de l'Ontario : Les collections des musées et des galeries d'art de l'Ontario doivent être mieux gérées

(TORONTO) Les pratiques d'acquisition et la gestion des oeuvres d'art et des objets des collections doivent être améliorées dans trois des plus grandes institutions culturelles de l'Ontario, affirme la vérificatrice générale Bonnie Lysyk dans son *Rapport annuel 2020*, publié aujourd'hui.

« Le Musée des beaux-arts de l'Ontario, le Musée royal de l'Ontario et la Collection d'art canadien McMichael n'ont pas toujours été en mesure de montrer que leurs acquisitions étaient nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils avaient établis pour leurs collections, explique Madame Lysyk. Ils doivent également adopter des plans pour exposer rapidement un plus grand nombre des oeuvres nouvellement acquises afin que les Ontariens puissent en profiter. »

Le Rapport mentionne que le Musée des beaux-arts de l'Ontario (MBAO), le Musée royal de l'Ontario (MRO) et la Collection d'art canadien McMichael (la Collection McMichael) comptent de nombreux objets inactifs dans leurs collections – c'est-à-dire des objets qui n'ont pas été exposés ou prêtés à d'autres établissements. Au MBAO, plus de 70 % des objets de la collection n'avaient pas été exposés depuis leur acquisition. De plus, à la Collection McMichael, environ la moitié de la collection n'avait pas été exposée depuis plus de 20 ans, et au MRO, près de 20 % des objets de la collection des arts et de la culture n'avaient pas non plus été exposés depuis plus de 20 ans.

Le ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture a versé un total de 52 millions de dollars aux trois établissements en 2019-2020. Les dons d'oeuvres d'art permettent également aux donateurs d'obtenir des reçus d'impôt pour dons de bienfaisance, ce qui ajoute au coût assumé par ces établissements sous forme de revenus fiscaux perdus.

À lui seul, le MBAO intervenait 101 millions de dollars, soit 22 % de tous les certificats d'impôt sur le revenu délivrés par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels (CCEEBC) pour les dons à tous les établissements canadiens au cours des cinq dernières années.

Même si l'audit a permis de constater que les trois établissements entreposaient bien les oeuvres d'art et les objets, conformément aux pratiques exemplaires, aucun n'avait de politique de vérification régulière de l'inventaire pour attester de l'existence des objets dans les collections. Par ailleurs, aucun d'entre eux n'évaluait régulièrement la valeur financière de ses collections pour déterminer s'ils disposaient d'une protection d'assurance suffisante.

-30-

Renseignements :  
Bonnie Lysyk  
Vérificatrice générale  
(647) 267-9263

Pour lire le rapport, visitez [www.auditor.on.ca](http://www.auditor.on.ca)

 @OntarioAuditor

### Contexte et autres constatations

- En 2019-2020, le ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture (le Ministère) a octroyé un financement total de 52 millions de dollars au Musée des beaux-arts de l'Ontario (MBAO), au Musée royal de l'Ontario (MRO) et à la Collection McMichael d'art canadien (la Collection McMichael).
- En 2019-2020, plus de deux millions de personnes ont visité ces trois établissements.
- Les dons certifiés par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels (CCEEBC) permettent aux donateurs d'obtenir des avantages fiscaux supplémentaires par rapport aux dons qui ne sont pas certifiés.
- L'audit a révélé que le musée et les galeries d'art financés par la province font du bon travail pour entreposer et conserver les oeuvres d'art et les objets.
- L'audit a également révélé que le musée et les galeries d'art n'avaient pas mis à jour la valeur des oeuvres d'art et des objets détenus dans les collections pour s'assurer qu'ils maintiennent une protection d'assurance suffisante, et qu'aucun n'avait mis en place de politiques pour vérifier régulièrement les inventaires afin d'attester de l'existence des objets dans leurs collections.
- Les recherches visant à prouver la propriété et à vérifier l'authenticité des objets acquis par le musée et les galeries n'ont pas toujours été effectuées ou documentées comme l'exigent leurs politiques.